



## www.ramq.gouv.qc.ca

342

À l'intention des pharmaciens propriétaires

9 mars 2020

## Nouvel avis – Avis de ruptures de stock

(telmisartan, Co. 40 mg) (telmisartan, Co. 80 mg)

1. Dans l'infolettre 275 du 27 décembre 2019, nous vous informions que tous les produits génériques du médicament telmisartan en concentration de 40 mg inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en difficulté d'approvisionnement.

Le Micardis étant en rupture de stock, nous vous avisons que la RAMQ accepte également de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de telmisartan avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, à partir du **31 janvier 2020**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

telmisartan	Caps.	40 mg	99113745
-------------	-------	-------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre de telmisartan avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

2. Dans l'infolettre 275 du 27 décembre 2019, nous vous informions que tous les produits génériques du médicament telmisartan en concentration de 80 mg inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en difficulté d'approvisionnement.

Le Micardis étant en rupture de stock, nous vous avisons que la RAMQ accepte également de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de telmisartan avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, à partir du **31 janvier 2020**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

telmisartan	Caps.	80 mg	99113746
-------------	-------	-------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre de telmisartan avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

Infolettre 342 / 9 mars 2020 2 / 2